



COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CERCIER

SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2021

Présents ou représentés : Patrice PRIMAULT, Christine SALLANSONNET, Sylvain BLONDON, Gaëlle LISCI, Ingrid JENNY, Alexandra ANTONIELLO, Stéphanie BRUN, Guillaume CLERC, Christophe PAN, Lionel PRICAZ, Adrien BILLET, Joachim LACROIX.

Absent excusé : Patrick BARAT.

Mme Alexandra ANTONIELLO est nommée Secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- **Délibérations** :

- *** n° 2021/07/01 : BAIL RURAL ENTRE LA COMMUNE ET SCEA ALFRED LACROIX – AVENANT N°1**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de signer un avenant au bail rural avec la SCEA Alfred LACROIX. Il propose de rajouter au bail de janvier 2020, la totalité de la parcelle B 2077.

Monsieur Joachim LACROIX sort de la salle et ne prend pas part au vote.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail rural avec M. Alfred LACROIX.

Vote : 12 pour

Arrivé de Guillaume CLERC.

*** n° 2021/07/02 : PROROGATION DE LA DUREE DU BAIL
EMPHYTEOTIQUE AVEC OPH – IMMEUBLE « LE MENOUX »**

Par acte notarié du 7 juin 1988 avenant le 10 décembre 2018 (avenant n°1), la commune de Cercier a mis à disposition de l'Office Public de l'Habitat, à titre gratuit, un terrain bâti cadastré sur son territoire à la section B n°2380 et 1688 pour une surface de 822 m² en vue de réhabiliter l'immeuble en 5 logements locatifs aidés, dénommé « Le Menoux ».

Le terme du bail est prévu le 6 juin 2043.

L'OPH souhaite engager des travaux de rénovation importants sur le bâtiment désigné ci-dessus nécessitant de contracter des nouveaux emprunts remboursables sur une durée de 25 ans

Afin de faire coïncider ces investissements avec la fin du bail, l'OPH a sollicité la commune en vue de proroger la durée de ce dernier d'au moins dix ans consécutifs à compter de la date initiale, soit jusqu'au 6 juin 2053.

En contrepartie, l'OPH sera redevable d'un loyer canon de 1 euro par an à compter de la régularisation de l'avenant à venir, payable en une seule fois à la signature de l'acte à venir.

Il est précisé par ailleurs qu'il est possible de proroger le bail pour une durée maximale légale de 99 ans à compter de l'acte initial cité ci-dessus portant ainsi le terme au 6 juin 2087, moyennant le versement de 1 euro par an, payable en une seule fois.

Les frais de l'acte à venir seront supportés par l'OPH.

Les autres dispositions du bail et de l'avenant n°1 demeurent inchangées.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail initial pour une prorogation de 10 ans avec l'Office Public de l'Habitat.

Vote : 14 pour

• Informations et questions diverses :

○ ***Radars pédagogiques :***

Sylvain BLONDON informe le conseil qu'il a obtenu une proposition pour le remplacement du radar pédagogique. Le radar actuel sera conservé, une nouvelle batterie sera installée ainsi qu'un panneau solaire pour la charge de l'appareil.

○ ***Route de La Trossaz et Pont Drillot***

Les travaux Route de Trossaz sont terminés, ceux Route du Pont Drillot seront exécutés à l'automne. Le devis a été revu à la baisse par l'entreprise

EUROVIA. L'économie permettra de réaliser des travaux pour canaliser les eaux de ruissellement route de Pont Drillot.

○ **Café des Usses :**

Le devis demandé pour le nettoyage du local est conséquent. Il est décidé de demander un autre devis avant de prendre une décision.

○ **Carrefour de Rassier :**

Une rencontre a eu lieu ce mercredi pour les travaux prévus au carrefour de Rassier en présence du Syane, Géoprocess, Tecta et la CCPC.

Le prochain rendez-vous se fera le 15 septembre en présence des services du Département. D'ici là un diagnostic amiante va être fait sur les revêtements actuels.

○ **Défibrillateur :**

Un défibrillateur a été commandé et sera livré dans les prochains jours. Une explication de l'appareil et de son utilisation sera faite par Adrien pour les personnes intéressées.

○ **Scolaire - Périscolaire :**

Le dernier conseil d'école a eu lieu à la mi-juin.

66 élèves sont prévus à la rentrée, ils seront répartis en 3 classes, 1 maternelle de 26 élèves, 1 classe de CP et CE1 pour 17 élèves et 1 classe de CE2, CM1 et CM2 pour 23 élèves.

M.Duclos quitte l'école. Mme Coueignas est nommée sur la classe CP-CE1 et travaillera à 75 %. Mme Mesquita Dias travaillera à 80 %.

Des solutions vont être envisagées pour fluidifier les circulations dans l'école, désengorger les sanitaires et éviter les allers/retours dans l'enceinte du bâtiment mairie et permettre d'avoir un local adapté à la motricité des maternelles. Ces solutions sont encore à l'étude mais la CCPC a pris en compte que l'espace devenait trop restreint avec la montée des effectifs.

Un Algeco récupéré à Copponex sera mis en place fin 2021 début 2022.

Devis en cours pour les sanitaires.

Le projet « Jardin/Compost » sera maintenu l'année prochaine, il est même demandé à la mairie, l'autorisation de l'agrandir.

Le Conseil Municipal réfléchi à la possibilité de mettre en place l'indexation sur le coefficient familial pour les tarifs de la cantine et de la garderie. Le travail est conséquent pour mettre en place le système qui semblerait être avantageux pour très peu de cas.

Gaëlle LISCI a calculé le coût des dépenses réalisées pour un enfant utilisant le service de cantine. Celui-ci s'élève à 12,27€ (le repas et le temps de garde méridien est facturé 5.80€).

○ **Urbanisme :**

DP accepté :

- Le 1^{er} juillet 2021, Route d'Allonzier : Rénovation de toiture et création de 4 fenêtres de toit.
- Le 1^{er} juillet 2021, Route d'Allonzier : Modification d'une porte, création d'ouverture type fenêtre et baie vitrée.
- Le 1^{er} juillet 2021, Route de la Cour : Division parcellaire.
- L'installation d'un portail à Cologny est en attente de régularisation.
- La yourte installée à Dubourvieux est vendue et sera démontée au début de l'automne.

Séance levée à 20h00